



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Guyane

Question écrite n° 55424

Texte de la question

M. Gabriel Serville alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la propagation inquiétante observée des cas de chikungunya sur le territoire de la Guyane. Importé en février 2014 depuis les Antilles, on y enregistre déjà 60 cas confirmés, dont 42 cas autochtones, c'est-à-dire non liés à un séjour hors du territoire. Si la moitié des cas confirmés sont localisés à Kourou, des cas autochtones ont également été répertoriés sur les communes de l'île de Cayenne. D'ores et déjà, pour limiter l'extension de ce premier foyer actif de transmission du chikungunya, le conseil général a mis en place des opérations de lutte anti vectorielle sur ce secteur qui ont trouvé échos dans celles organisées par la mairie de la ville de Cayenne et par la Communauté d'agglomération du centre-littoral. Ces opérations ne peuvent toutefois être pleinement efficaces si elles sont organisées de manières isolées, autour d'opérations « coup de poing ». Voilà pourquoi il lui demande de bien vouloir l'éclairer sur les actions de coordinations et d'actions organisées par les services de l'État afin que la Guyane ne voit pas la situation se dégrader, à l'image de ce qui a pu être observé aux Antilles, voire à La Réunion lors de l'épidémie de 2005-2006.

Texte de la réponse

Le premier cas de chikungunya est arrivé sur le territoire de la Guyane depuis les Antilles en décembre 2013. Il existe actuellement plusieurs foyers actifs notamment sur les communes de l'île de Cayenne, de Macouria ou de Kourou. Depuis le mois de décembre il y a une importante mobilisation des acteurs pour réduire la propagation de cette épidémie en Guyane avec une coordination forte entre les collectivités locales (communes, communautés de communes et conseil départemental), la préfecture et l'agence régionale de santé (ARS). La stratégie de lutte est globale et repose sur : - une veille épidémiologique s'appuyant au-delà des déclarations des cas sur des investigations sur le terrain menées autour des cas, en dehors des cas apparaissant dans un foyer épidémique déjà identifié. - des actions de lutte anti vectorielle autour des nouveaux cas signalés (nouveaux foyers et cas isolés hors de Cayenne) avec démoustication par brumisations intra-domiciliaires et péri-domiciliaires, épandage spatial ciblé selon l'environnement et suppression physique des gîtes larvaires. Ces opérations sont accompagnées d'actions de mobilisation communautaire avec les acteurs de terrain que sont les communes et les associations d'habitants pour la promotion des moyens de protection individuelle, la sensibilisation contre les gîtes, notamment la lutte contre l'abandon de déchets. Pour les zones déjà atteintes (foyers actifs), les actions de contrôle des vecteurs sont plus globales (épandage spatial) et les actions de mobilisation communautaire sont maintenues et soutenues (formations des acteurs, diffusion de supports de communication ...). Dans le cadre du contrôle sanitaire aux frontières, les dispositions de prévention (désinsectisations des avions, information des passagers des bateaux ou des avions, traitement des gîtes larvaires et des moustiques sur sites aéroportuaires ou portuaires) sont régulièrement rappelées, contrôlées et adaptées. Les stratégies de prise en charge des malades prévoient l'anticipation des organisations de la médecine ambulatoire comme des services hospitaliers pour faire face à un nombre important de patients sur l'ensemble de la Guyane. Des actions de communication sont conduites : - en direction des professionnels de santé pour les informer des évolutions de la situation, des protocoles de prise en charge et des organisations

prises en place sur la région ; - avec le milieu scolaire pour sensibiliser les enseignants et les enfants sur les bons gestes de protection ; - en direction des habitants des zones concernées par les foyers épidémiques en lien avec le secteur associatif ; - pour le grand public en lien avec les médias locaux sur les mesures de protection individuelle, et de destruction des gîtes. Cette communication s'appuie sur des supports diversifiés (flyers, affiches, spots radio, émissions diverses...) Enfin, des points réguliers sont faits sous l'autorité du ministère en charge de la santé (direction générale de la santé) en lien avec les autres départements français d'Amérique, pour suivre l'épidémiologie et adapter la stratégie.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Serville](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55424

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 mai 2014](#), page 3760

Réponse publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2688